

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	1,50	300%	4,50
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	9,60	300%	28,80
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-9,60	300%	-28,80
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				4,50
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1 ^{er} du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,00
Montant total du rôle				4,50

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2022

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	23,00	900%	207,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	1,50	300%	4,50
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	98,00	300%	294,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	12,00	600%	72,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	-94,44	600%	-566,64
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-9,60	300%	-28,80
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-1,75	600%	-10,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-79,30	600%	-475,80
Total:				-504,24
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,24
Montant total du rôle				-504,00

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2023

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	286,87	900%	2 581,83
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	22,73	300%	68,19
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	318,22	300%	954,66
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	14,50	600%	87,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-262,87	900%	-2 365,83
	B2 constructions à usage mixte	-94,44	600%	-566,64
	B3 constructions à autre usage	-11,98	300%	-35,94
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-280,50	300%	-841,50
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-4,25	600%	-25,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-79,30	600%	-475,80
Total:				-619,53
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,03
Montant total du rôle				-619,50

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No